



**FACTURE N° 90750163**

\* E 008133 /P 009076 /I 000001

SAS FRANCOIS PARENT  
LA GARELLE  
1 PLACE DE LEUROPE

Nous contacter :

**0825897174**

Service 0,15 € / min  
+ prix appel

21630 POMMARD

**PRESTATION MONETIQUE COMMERCANT**

Date :	29.09.2020
Code Client :	234292
Référence :	NA LOC-11037443
Votre référence :	
N° RUM :	MON023429200000000000000000
N° TVA :	
IBAN :	FR7611006210041443535200107
Donneur Ordre :	234292
Nom :	DOMAINE A. F. GROS

Adresse du client facturé :	
SAS FRANCOIS PARENT	
LA GARELLE	
1 PLACE DE LEUROPE	
21630 POMMARD	

Adresse de livraison :	
SAS FRANCOIS PARENT	
LA GARELLE	
1 PLACE DE LEUROPE	
21630 POMMARD	

LOC-11037443 - Prestation du 19/10/2020 au 18/10/2021

Référence	Libellé	Unité	Quantité	Taux	Prix unitaire HT	Remise	Montant Net HT
3000082	LOCATION TPE PORTABLE GPRS	UO	1,00	20,00 %	480,00		480,00

Base TVA	Taux	Montant	Eco-part	Total Net HT hors Eco-part	Total TVA	Total TTC	Acompte	Net à payer EUR
480,00	20,00 %	96,00		480,00	96,00	576,00		576,00

REFERENCES REGLEMENT				
N° Client	N° Facture	Date Facture	Mode Règlement	Adresse Règlement
234292	0090750163	29.09.2020	Prélèvement Client	AVEM 14 rue Louis Blériot, CS 10038, 35172 BRUZ CEDEX
Echéance N° 1	Date d'échéance : 30.09.2020		Montant : 144,00	Prélèvement à compter du : 03.10.2020
Echéance N° 2	Date d'échéance : 31.12.2020		Montant : 144,00	Prélèvement à compter du : 03.01.2021
Echéance N° 3	Date d'échéance : 31.03.2021		Montant : 144,00	Prélèvement à compter du : 03.04.2021
Echéance N° 4	Date d'échéance : 30.06.2021		Montant : 144,00	Prélèvement à compter du : 03.07.2021

RIB AVEM : 13606 00105 30077117000 49 CA ILLE ET VILAINE  
SWIFT : AGRIFRPP836 - IBAN : FR76 1360 6001 0530 0771 1700 049

Les marchandises fournies restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix, conformément aux termes de la loi n°85.98 du 25/01/85, article 121.

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. En cas de non-paiement dans un délai de 30 jours, toute somme due fera automatiquement courir des intérêts à un taux égal à 3 fois l'intérêt légal de la Banque de France. Conformément aux articles L 441-6 et D 441-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Cette indemnité sera facturée au réel, sur justificatifs, si les frais sont supérieurs à cette somme. Nos contrats sont révisables, sauf modalités spécifiques, selon les conditions générales et particulières des services couverts. TVA acquittée sur les débits.